

Christophe-Charles n'avait donc pas 28 ans quand il lui fut donné de disposer d'une des plus grosses fortunes du duché de Luxembourg et de prendre possession, notamment, du château et de la forge sis près de Habay-la-Neuve, de la seigneurie et des fourneaux de Thiaumont, des deux forges des Epioux (près de Florenville), des deux forges de Mellier ainsi que des fourneaux de Schadeck et de Luxeroth. ⁷⁾

Mais, à y regarder de près, il n'était pas encore en droit, à la mort de Fr. Th. L. de Raggi, de se nommer marquis du Pont d'Oye, le titre n'étant pas attaché à la propriété du marquisat de ce nom. Ce n'est qu'à la date du 16-10-1748 qu'il reçut ses patentes de marquis du Pont d'Oye avec érection de cette seigneurie en marquisat. Le diplôme afférent, sur parchemin, est conservé aux Archives de l'Etat à Arlon. ⁸⁾

Les armes de Christophe-Charles, typiquement ardennaises, restèrent à peu de choses près celles qu'il avait portées en tant que seigneur d'Esch : d'or à un chêne terrassé de sinople, englanté d'or, adextré d'un demi-sanglier saillant de sable, mouv. du fût. Burelé de sinople et d'or. Cimier : une feuille de vigne de sinople, la tige en haut. Lambrequins : d'or et de sinople. Supports : deux lions, au naturel. ⁹⁾ *)

Ajoutons, entre parenthèses, que les armes de la famille du Bost furent perpétuées en ce sens qu'étant donné qu'après la mort des fils de Christophe-Charles, il n'existait plus de descendants mâles, elles furent concédées à la commune de Habay-la-Neuve. ¹¹⁾

Le 3-5-1742, Christophe-Charles épousa à Nancy Marie-Louise-Thérèse de LAMBERTYE **), née en février 1720, fille du marquis Nic.-Fr. de Lambertye ***) de Cons-la-Grandville, ****) général des armées de France, capitaine des gardes-du-corps du roi Stanislas, qui était co-signataire du contrat de mariage.

Préalablement — par des moyens qu'on disait perfides et qui ne manquèrent pas de laisser une profonde empreinte sur le caractère de Louise-Thérèse, élevée à la cour du roi Stanislas, ex-chanoinesse de Remirement —, les deux belles-mères avaient empêché le mariage que la jeune fille s'était proposé de conclure avec le chevalier de Langlure (qui tombera, en 1745, à la bataille de Fontenoy). ¹⁵⁾

*) En 1753, le cachet de Christophe Charles, apposé sur un acte de propriété du moulin bannal de N'Wampach, montre la variante suivante : Ecu à un arbre sur une terrasse ; contre le tronc, du côté dextre, une hure de sanglier ; couronne de marquis ; supports : 2 lions, celui de senestre assis. ¹⁰⁾

**) L'ancienne famille des Lambertye portait : d'azur à 2 chevrons d'or. La branche dont les descendants vivent toujours, a les armes suivantes : d'argent à cinq roses de gueules, 2. 2 et 1. ¹²⁾

***) C'est probablement de ce marquis de Lambertye qu'il est question dans une lettre du président du Conseil privé Neny (1773) dans laquelle on parle de réunions maçonniques qui eurent lieu en 1750 au palais bruxellois de « feu M. le marquis de Lambertye ». ¹³⁾

****) Le château de Cons-la-Grandville, à 10 km. d'Arlon, fut construit par les Custine desquels il revint, par mariage, aux Lambertye. Un des frères de Marie-Thérèse de Lambertye, François-Charles (*1718), épousa en 1736 Marie-Anne de Custine (*1720), comtesse de Wiltz, décédée en cette ville en 1739. ¹⁴⁾